



SECTEUR VIE SPORTIVE - COMMISSION DEPARTEMENTALE COMPETITIONS

**VICTOR CHAMPIONNAT DU RHÔNE - LYON METROPOLE INTERCLUBS ADULTES
Saison 2025 / 2026**

ANNEXE 2 – DEROULEMENT D'UNE JOURNEE INTERCLUBS

Le club hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise à disposition des documents et formulaires utiles, tenue de la table de marque) et en supporte les frais.

1. CONVOCATIONS

1.1. Equipes jouant le dimanche – Adultes PréRégionale, Départementales 1 & 2

Le CDBR-LM adresse une convocation à l'ensemble des équipes concernées dans la semaine de rencontres se jouant le dimanche avec les horaires et lieux des rencontres.

Charge aux clubs hôtes de compléter les informations fournies si nécessaire (informations concernant l'accès, stationnement...) et de donner toute information utile à la bonne organisation des rencontres (volant de référence, règle concernant l'infrastructure sportive, etc...).

Les équipes doivent être présentes dans le gymnase au minimum 45 min avant l'heure de leur 1^{ère} rencontre. Une équipe peut être complétée en cours de journée par un joueur aligné pour la seconde voire troisième rencontre de la journée.

1.2. Equipes jouant en soirée

Le club hôte a l'obligation de proposer des dates au capitaine adverse pour toute rencontre se déroulant en soirée. Cette proposition doit être transmise par courriel avec copie à viesportive@comitebadminton69.fr avant la date limite définie par le CDBR-LM et doit comporter trois dates réparties sur deux semaines consécutives minimum, situées dans un délai d'un mois suivant la date par défaut indiquée sur Badnet.

L'équipe visiteuse a l'obligation de sélectionner l'une des dates proposées par l'équipe hôte. Une fois la date arrêtée entre les deux équipes, celle-ci doit être mise à jour sur Badnet par l'équipe hôte.

Dans un délai d'1 semaine précédant la rencontre, le club hôte transmet une invitation au club visiteur contenant l'ensemble des informations utiles au déplacement du club visiteur (informations concernant l'accès, stationnement...) et à la bonne organisation des rencontres (volant de référence, règle concernant l'infrastructure sportive, etc...).

Les deux équipes doivent être présentes dans le gymnase au minimum 45 min avant l'heure de début de la rencontre.

2. ACCUEIL DES EQUIPES PAR LE CLUB HOTE

Le club hôte se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit et organise une restauration appropriée (buvette offerte ou payante) pour le(s) équipe(s) que le club hôte reçoit.

3. VOLANTS

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les équipes pour chaque rencontre.

La référence de volants plumes utilisés doit être de classement FFBaD standard minimum. La liste des volants homologués se trouve pour information sur le [site internet fédéral](http://site.internet.federal).

En cas de litige, le volant de référence sera le volant proposé par le club hôte, en respectant les indications ci-dessus.

Une expérimentation de l'utilisation de volants hybrides et synthétiques est introduite à compter de la saison 2025 / 2026. Cette expérimentation concerne les matchs où tous les joueurs/paires sont classés D7 ou inférieur.

Dans ce cadre, l'utilisation de volants hybrides et/ou synthétiques homologués est autorisée uniquement si tous les participants donnent leur accord avant le début du match. En cas de refus d'un seul joueur, les volants plumes fournis par les joueurs deviennent obligatoires selon les modalités habituelles de partage. Si aucun volant plume n'est disponible ou en cas de litige persistant sur le type de volant, le recours au volant plume de référence proposé par le club hôte s'impose automatiquement.

4. INSTALLATIONS SPORTIVES

La salle proposée par le club hôte doit être apte à accueillir une compétition de niveau départemental ou régional, et doit pouvoir fournir les bonnes conditions de jeu et de sécurité pour les joueurs : hauteur du plafond, absence d'obstacle empêchant le jeu, conditions d'éclairage, traçage des terrains et sol sportif, température minimale.

L'équipement devra respecter les normes mentionnées au règlement technique fédéral. L'utilisation de tapis de jeu est facultative, mais doit respecter les conditions de sécurité si utilisation de tapis.

Le nombre minimum de terrains requis est de 3. Les matchs d'une même rencontre doivent commencer sur un minimum de 3 terrains en parallèle.

Des vestiaires femmes et des vestiaires hommes, avec signalétique, doivent être accessibles dans l'enceinte de l'installation sportive. Ils doivent être dans un état fonctionnel et de propreté, avec la présence de douches et d'eau chaude.

S'il existe la possibilité de prévoir des vestiaires réservés aux joueurs majeurs et mineurs (4 vestiaires dans la salle), il est vivement recommandé de prévoir cette disposition et la signalétique nécessaire.

5. AFFICHAGE

Un affichage peut être fourni par le club hôte pour faciliter la lisibilité par les personnes présentes sur les lieux. Dans tous les cas, les documents de la rencontre doivent être accessibles par les deux équipes pendant la rencontre.

Des scoreurs peuvent être prévus pour aider à la lisibilité des scores pendant un match. Ces personnes préposées au comptage des points ne seront pas considérées comme des arbitres.

6. TABLE DE MARQUE

L'utilisation de l'interface capitaine Badnet est recommandée pour la gestion de la rencontre.

Le club hôte doit prévoir la documentation nécessaire pour le bon déroulement de l'ensemble des rencontres du jour. Le club peut prévoir, de façon facultative, les moyens informatiques (PC + imprimante) et humains (une personne GEO ou non) pour la tenue correcte de la table de marque.

Le club hôte doit également tenir à disposition, à la table de marque, une trousse de secours complète et fonctionnelle afin d'intervenir en premiers soins.

7. DECLARATION DE PRESENCE ET COMPOSITION D'EQUIPE

La salle est ouverte au moins 1h avant le début de la rencontre et l'ensemble de l'installation doit être faite au plus tard 30 min avant le début de la 1^{ère} rencontre.

Le capitaine devra, dès son arrivée dans la salle et au plus tard 30 min avant l'heure prévue de la rencontre, remettre la déclaration de présence, signée de tous les joueurs et du capitaine d'équipe.

Pour les rencontres ayant lieu le dimanche, un joueur peut être ajouté en cours de journée pour la deuxième voire troisième rencontre de la journée, à condition que celui-ci arrive 45 min avant le début de la rencontre.

En application du règlement du VICTOR Championnat Interclubs Adultes 69, un même joueur ne peut figurer sur les feuilles de présence de deux rencontres différentes du même championnat, au cours d'une même journée, même si ces rencontres se disputent dans la même salle. Les conditions permettant à une équipe ou un joueur de disputer plusieurs rencontres dans la même semaine sont précisées au chapitre 3 – Déroulement de la saison.

Dès le dépôt de la déclaration de présence, le club hôte remet un exemplaire de la déclaration de composition d'équipe, à rendre 10 min avant le début de la rencontre. Le club hôte tient la déclaration de présence des deux équipes à la disposition des deux capitaines. Les classements et côtes des joueurs sont disponibles sur <https://www.myffbad.fr/>.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe. Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence. Une fois remise, la composition ne peut être modifiée, excepté dans les cas prévus dans le règlement du VICTOR Championnat Interclubs Adultes 69.

L'ordre des matchs est déterminé en accord des deux capitaines afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...). La rencontre doit commencer sur 3 terrains.

La feuille de rencontre est rendue publique 5 min avant le début de la rencontre.

L'utilisation de l'interface capitaine Badnet est recommandée pour la gestion de la rencontre.

8. HORAIRES

La rencontre devra avoir lieu en soirée ou le dimanche prévu pour la journée concernée au calendrier.

Dans le respect des clubs et joueurs adverses, le CDBR-LM exige de toutes les équipes, jouant en soirée ou le dimanche, que les dispositions nécessaires soient prises afin que les rencontres commencent à l'heure indiqué sur Badnet.

8.1. Rencontres en soirée

Les rencontres se déroulant en soirée doivent avoir fait l'objet d'une concertation entre capitaines hôte et capitaine visiteur. Le jour, l'heure et le lieu de la rencontre doivent être renseignés sur Badnet pour validation CDBR-LM.

Une rencontre en soirée peut débuter à 18h30 au plus tôt et à 20h30 au plus tard, et doit dans tous les cas se terminer avant 23h. Sur concertation des deux capitaines, une rencontre peut également avoir lieu un jour férié, un samedi ou un dimanche en journée ou en soirée.

A défaut de communication entre les deux capitaines, l'heure retenu sera celui indiqué par le CDBR-LM lors de la communication du calendrier.

8.2. Rencontres le dimanche

Les équipes sont convoquées à 9h15 pour débiter la première rencontre à 10h00 précises (sauf dans le cas d'une journée à 3 tours : convocation à 8h15 pour débiter la première rencontre à 9h00 précises).

Dans une journée comportant 2 tours de rencontres, les rencontres du tour 2 est lancé à 14h00 maximum. Dans une journée comportant 3 tours de rencontres, les rencontres des tours 2 et 3 sont lancées dès la fin du tour précédent, après avoir accompli les formalités d'avant-rencontre.

Il est interdit de lancer plusieurs rencontres impliquant la même équipe à la fois.

9. CHANGEMENTS DE DATES, D'HORAIRES ET DE LIEUX

Toute demande de modification du jour et/ou de l'heure ou d'inversion d'une rencontre après publication du calendrier, ainsi que toute demande concernant la salle se fait en concertation des deux capitaines, puis est soumis à validation du CDBR-LM par l'intermédiaire de Badnet.

Toute demande de report de la rencontre ne pourra être prise en considération que pour des motifs exceptionnels.

La journée de remplacement devra dans tous les cas se dérouler au plus tard avant la date de la journée suivante au calendrier. La dernière journée de la saison ne pourra pas être reportée et se déroulera obligatoirement aux jours et heures standards du championnat (chapitre 8 de la présente annexe).

Les équipes ne disposant pas de leur salle à cet horaire pourront solliciter auprès de la Commission Départementale Compétition la possibilité de jouer cette journée à l'extérieur ou dans un lieu neutre.

En cas de litige, la Commission Départementale Compétitions tranchera en dernière instance à la lecture des arguments des différentes parties.

10. RETARD D'UNE EQUIPE

En cas de retard d'une équipe, le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter le capitaine adverse ainsi que le responsable du club hôte (si club hôte et club adverse différents) dès que possible pour prévenir du retard.

Pour un retard de moins d'1h par rapport à l'horaire de convocation, la rencontre doit être lancée dès l'arrivée des retardataires, sauf si accord des capitaines adverses concernés pour reporter l'horaire de début de rencontre.

Dès qu'une équipe est composée de 4 joueurs (avec au moins 1 homme et au moins 1 dame), elle est considérée comme complète et la rencontre est lancée.

Pour un retard de plus d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la déclaration de présence, la rencontre est perdue par forfait.

Le responsable du club hôte est chargé de prévenir le CDBR-LM du retard d'une équipe. L'équipe concernée sera contactée par le CDBR-LM pour une demande d'explications.

Le CDBR-LM se réserve le droit d'assouplir ces dispositions en cas de situation exceptionnelle.

11. APRES LA RENCONTRE

L'utilisation de l'interface capitaine Badnet est recommandée pour la gestion de la rencontre.

La feuille de rencontre est vérifiée par les deux capitaines à l'issue de la rencontre, et doit être signée par les deux capitaines ainsi que le responsable du club hôte. Un exemplaire signé doit être remis au capitaine visiteur. Dans le cas d'une saisie sur Badnet, la validation du capitaine fait office de signature.

Les capitaines ou le club hôte est chargé de saisir sur Badnet les résultats de la rencontre dès la fin de la rencontre et dans un délai de 3 jours suivant la rencontre.

Le capitaine adverse dispose d'un délai de 10 jours pour vérifier et valider les résultats sur Badnet. Passé ce délai, la rencontre est importée sur Poona et il n'est plus possible d'effectuer de modifications.

Les documents signés et relatifs à la tenue de la rencontre sont conservés par le club hôte jusque la fin de la saison sportive. Ils peuvent être demandés par le CDBR-LM à tout moment jusque la fin de la saison sportive.